



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 28 avril 2022

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 21 avril 2022, réf N° I/2021/0572/119, la société

ARCELORMITTAL LUXEMBOURG

a eu l'autorisation **pour la modification du système d'étanchement à Differdange, 51, rue Emile Mark.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **28 avril 2022 au 07 juin 2022 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire, déléguée,
Pour la secrétaire déléguée,
Tamar Bouchène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz